



Règlement 2022/2023

RUN400

Ce règlement concerne le développement d'un Championnat de la Réunion des RUN400 organisé par le club JAP974 valables pour deux saisons (2022 et 2023)



LSAR Maison des Sport 20 rue Filibert Tiranana Saint Denis





PREAMBULE :

Le règlement du championnat de La Réunion Run400 by Jap974 est défini et adopté par les membres du comité directeur, en adéquation avec le règlement de la FFSA, avec une adaptation de certains éléments à la pratique locale (article 4 en particulier).

ARTICLE 1 - CONDITIONS D'ADMISSION

Le Championnat de la Réunion des Run400 by JAP974 est ouvert aux Pilotes titulaires d'une licence Internationale délivrée par la FFSA, ou d'une licence Nationale ou Régionale délivrée par la FFSA en cours de validité

L'inscription de chaque pilote Championnat de La Réunion des Run400 by JAP974 résultera de son premier engagement à l'une des épreuves inscrites au calendrier, sans autre formalité.

ARTICLE 2 - CALENDRIER DES RUN400

Les épreuves de Run400 inscrites au calendrier du Championnat de la Réunion des Run400 sont déterminées chaque année par la Ligue du Sport Automobile de La Réunion, sous réserve d'autorisation de la part des autorités locales et fédérales. Le calendrier est susceptible de modification, report ou annulation en cours d'année, sans qu'aucun dédommagement des concurrents inscrits ne puisse être mis à la charge de la Ligue du Sport Automobile de La Réunion. Un additif au présent règlement sera alors diffusé.

Le calendrier des Run400 2022, adopté en CDest produit en Annexe 1 au présent Règlement et comporte 3 épreuves de Run400.

En cas de force majeure, notamment tant que des prescriptions sanitaires pourraient impacter l'organisation réelle de ces épreuves inscrites au calendrier, le nombre de ces Run400 pourra être réduit à 2 épreuves au minimum, à titre exceptionnel.

Les tarifs des droits d'engagement des épreuves inscrites au calendrier des Run400 doivent être conformes à la réglementation FFSA en vigueur.

ARTICLE 3 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme à la réglementation FFSA en vigueur..

ARTICLE 4 – NUMEROS DE COURSE

L'attribution des numéros est définie pour l'ensemble de la saison 2022 de Run400 by JAP974. Chaque pilote choisira son numéro de course au fur et à mesure de son engagement en fonction de la liste des numéros disponibles. Le principe étant premier engagé, premier choix. Seuls les pilotes de catégorie 1 et catégorie 2 seront classés selon leur position au championnat à N-1.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT

Le championnat de La Réunion des Run400 comporte :

- Un classement des pilotes
- Un classement des pilotes féminins
- Un classement des pilotes jeunes conducteurs





5-1-ATTRIBUTION DES POINTS :

Pour chaque Run400 qualificatif du Championnat de La Réunion des Run400 by JAP974, il est attribué des points :

- au classement général
- au classement par catégorie
- ainsi que les points de bonus (5.1.2)

5.1.1 Championnat Pilotes

Les points sont attribués en fonction du classement général officiel de l'épreuve, affiché, publié et transmis à la LSAR par l'Organisateur selon le barème suivant :

Classement scratch:

Classement Général Scratch		Classement par catégorie	
1er	25	1er	15
2eme	20	2eme	12
3eme	16	3eme	10
4eme	13	4eme	9
5eme	11	5eme	8
6eme	10	6eme	7
7eme	9	7eme	6
8eme	8	8eme	5
9eme	7	9eme	4
10eme	6	10eme	3
11eme	5	11eme	2
12eme	4	12eme	1
13eme	3		
14eme	2		
15eme	1		

La notion de catégorie est conforme à celle édictée par la réglementation des Run. Au-delà de la catégorie 5, les pilotes sont classés dans une catégorie «Espoirs» (concerne donc les pilotes au-delà de 14 secondes sur 400m).

Le classement général officiel de l'épreuve, affiché, publié et transmis à la LSAR par l'Organisateur ne devra pas comporter d'ex-æquo.

5.1.2 Points de Bonus

Points de bonus attribués :

Des points de bonus seront ajoutés :

- Un bonus de 5 points sera attribué au décompte final à tout pilote ayant terminé classé à tous les Run400 by JAP974.

5-2- CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT DE LA REUNION by JAP974

Seuls seront classés les pilotes ayant participé à au moins 2 Run400 by JAP974 comptant pour le Championnat de la Réunion.

Les éventuels ex-aequo seront départagés par le nombre de victoires "scratch" obtenues dans l'année, puis, si nécessaire, par le nombre de deuxièmes places, et ainsi de suite, si nécessaire...





RUN 400



En cas d'impossibilité à départager encore des ex-æquo, sera déclaré vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur classement « scratch » lors du dernier RUN, puis éventuellement lors de l'avant-dernier, et ainsi de suite, si nécessaire.

5.3 – CHAMPIONNAT JEUNE CONDUCTEUR

Un classement « pilote Jeune Conducteur » extrait du classement général du Championnat de la Réunion des RUN sera établi pour les pilotes titulaires du permis de conduire après le 4 Décembre 2020 ou non (et jamais) titulaire du permis de conduire.

Pilote Jeune Conducteur :

Le premier pilote Jeune Conducteur ayant totalisé le plus grand nombre de points au classement final du Championnat de la Réunion des Run400 by JAP974 sera déclaré « Champion de la Réunion - Pilote Jeune Conducteur ».

Le « Champion de la Réunion - Pilote Jeune Conducteur » 2022 bénéficiera d'une prise en charge totale en 2023 des frais d'engagements aux RUN400 by JAP974.

5.4 – CLASSEMENT FEMININ

Un classement « pilote féminin » sera extrait du classement général du Championnat de la Réunion des RUN400. La première pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points au classement final du Championnat de la Réunion des Rallyes sera déclarée « Championne de la Réunion - Pilote féminin ».

Le « Champion de la Réunion - Pilote FEMININ » 2022 bénéficiera d'une prise en charge totale en 2023 des frais d'engagement à un des RUN400 by JAP974 inscrits au championnat de La Réunion, au choix de la lauréate.

5.5 -CHAMPIONNAT 2 ROUES MOTRICES

Un classement « pilote 2 roues motrices » extrait du classement général du Championnat de la Réunion des RUN400 sera établi pour les pilotes. Le premier pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points au classement final du Championnat de la Réunion des Rallyes sera déclaré « Champion de la Réunion – 2 roues motrices ».

5.6 – COUPES SPECIFIQUES

Les points attribués ne tiendront compte que des voitures de chacune des coupes concernées (les véhicules non concernées devenant « transparents »). Un nouveau classement scratch propre aux voitures de la même catégorie sera extrait du classement général officiel de l'épreuve publié par l'organisateur.

Les points seront attribués aux pilotes selon le barème ci-dessous pour chaque coupe spécifique:

1er	25	9eme	7
2eme	20	10eme	6
3eme	16	11eme	5
4eme	13	12eme	4
5eme	11	13eme	3
6eme	10	14eme	2
7eme	9	15eme	1
8eme	8		



LSAR Maison des Sport 20 rue Filibert Tiranana Saint Denis



SMARTPHONES ET PHOTOBX
0692 08 57 57





RUN 400



5.6.1 : Classement général des « Coupes de catégories » 1,2,3,4,5 et espoirs (séparément)

Les points attribués ne tiendront compte que des voitures de chacune des catégories telles que définies par la FFSA (les catégories non concernées devenant « transparents »). Seuls les pilotes ayant participé à au moins 2 RUN inscrits au calendrier seront pris en compte pour le classement final.

Le classement final annuel se fera par l'addition des points obtenus à chacun des RUN400 by JAP974 inscrits au Championnat de La Réunion des RUN.

En cas d'ex-aequo, sera déclaré vainqueur celui qui aura totalisé le plus de points lors du dernier RUN, puis éventuellement lors de l'avant-dernier RUN et ainsi de suite...

5.6.2 : Classement général de la «Coupe Diesel»

Les points attribués ne tiendront compte que des voitures étant motorisées par du gazole (les véhicules non concernées devenant « transparents »). Seuls les pilotes ayant participé à au moins 2 RUN inscrits au calendrier seront pris en compte pour le classement final.

Le classement final annuel se fera par l'addition des points obtenus à chacun des RUN400 by JAP974 inscrits au Championnat de La Réunion des RUN.

En cas d'ex-aequo, sera déclaré vainqueur celui qui aura totalisé le plus de points lors du dernier RUN, puis éventuellement lors de l'avant-dernier RUN et ainsi de suite...

5.6.3 : Classement général de la «Coupe Electrique»

Les points attribués ne tiendront compte que des voitures étant mues en totalité par l'énergie électrique (les véhicules non concernées devenant « transparents »). Seuls les pilotes ayant participé à au moins 2 RUN inscrits au calendrier seront pris en compte pour le classement final.

Le classement final annuel se fera par l'addition des points obtenus à chacun des RUN400 by JAP974 inscrits au Championnat de La Réunion des RUN.

En cas d'ex-aequo, sera déclaré vainqueur celui qui aura totalisé le plus de points lors du dernier RUN, puis éventuellement lors de l'avant-dernier RUN et ainsi de suite...

5.6.4 : Classement général de la «Coupe prototype»

Conforme à la réglementation de la FFSA

Les points attribués ne tiendront compte que des voitures étant mues en totalité par l'énergie thermique. Seuls les pilotes ayant participé à au moins 2 RUN inscrits au calendrier seront pris en compte pour le classement final. En cas d'ex-aequo, sera déclaré vainqueur celui qui aura totalisé le plus de points lors du dernier RUN, puis éventuellement lors de l'avant-dernier RUN et ainsi de suite...

5.7 – COUPE DES TEAMS

Lors de leur engagement, les pilotes doivent préciser pour le compte de quel TEAM ils évoluent. Un TEAM est activé à partir de trois concurrents. Des points bonus sont attribués en fonction du nombre de pilotes engagés et admis au départ par TEAM.

5.7.1: Barème des points

Au terme de l'épreuve, à l'issue du classement final officiel, les trois meilleurs pilotes de chaque TEAM se voient attribuer des points au scratch et par catégorie. Le barème d'attribution des points est identique à celui du classement scratch (Art5.1.1).

5.7.2: Points Bonus

Bonus par quantité (calculé selon nombre de véhicules admis au départ)

En cas de même nombre d'admis, les TEAM se voient crédités d'un nombre de points ex aequo.



LSAR Maison des Sport 20 rue Filibert Tiranana Saint Denis



SMARTPHONES ET PHOTOBOX
0692 08 57 57





RUN400



1er	20	6eme	5
2eme	15	7eme	4
3eme	11	8eme	3
4eme	8	9eme	2
5eme	6	10eme	1

ARTICLE 6 - REFUS D'ENGAGEMENT

Selon les prescriptions de la FFSA: Les organisateurs d'une compétition comptant pour un Championnat, Coupe, Challenge, Trophée ou Série de la FFSA pour lequel une inscription existe devront accepter, en priorité, tous les engagements réguliers des pilotes inscrits à ce Championnat, Coupe, Challenge, Trophée ou Série. L'organisateur d'une compétition de Championnat ou de Coupe de France FFSA ne peut refuser l'engagement d'un pilote classé dans les 10 premiers du Championnat ou de la Coupe à l'issue de l'année précédente, ou figurant dans les 20 premiers du classement provisoire du Championnat ou de la Coupe de l'année en cours. Lorsque le comité d'organisation refusera un engagement, il devra le signifier à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront la réception de cet engagement et, au plus tard 5 jours avant la compétition. Ce refus devra être motivé.

ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX

Les lauréats sont tenus d'assister personnellement à la cérémonie de remise des prix, sauf cas de force majeure admis par le comité. Faute de quoi, ils perdraient leurs droits à toute récompense.

La cérémonie de remise des prix du Championnat de La Réunion des RUN400 by JAP974 est programmée le Vendredi 16 Décembre 2022 (lieu à préciser ultérieurement).

Lors de la remise des prix, il sera remis un trophée à chacun des pilotes dont les classements sont indiqués à l'article 5 (3 premiers du championnat, 3 premiers Jeunes conducteurs, Féminin, 3 premiers de chaque catégorie, les trois premiers de la catégorie Diesel, les 3 premiers de la catégorie électrique, les trois premiers évoluant en deux roues motrices)

ARTICLE 8 - AUTRES RECOMPENSES

Si des challenges ou autres récompenses doivent être remis à l'occasion de la manifestation de remise des prix du présent Championnat, la liste devra en être remise au Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion au moins quatre mois avant la manifestation.

Si ces prix ou récompenses résultent de classements de challenges particuliers, ceux-ci devront au préalable avoir été soumis à l'approbation de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion, au moins un mois avant la date de la première épreuve prise en compte pour ces classements.

ARTICLE 9 – APPLICATION – RECOURS – EXCLUSION DU CHAMPIONNAT

Le présent règlement s'applique dans son intégralité pour tous les RUN400 by JAP974 inscrits au championnat de La Réunion et au calendrier régional et fédéral de l'année considérée, sauf modification qui devra intervenir au plus tard un mois avant la date de la première épreuve comptant pour le Championnat de La Réunion des RUN400. Après cette date, seules pourront être prises en compte des modifications issues de dispositions nouvelles de la F.F.S.A ou des dispositions de l'article 2 du présent règlement.



LSAR Maison des Sport 20 rue Filibert Tiranana Saint Denis





Pour application de tout point non prévu au présent règlement, il sera fait référence à la réglementation générale en vigueur de la FFSA (Prescription général FFSA puis le règlement standard d'épreuves d'accélération FFSA ainsi le code sportif international).

Les attributions de points ci-avant exposés étant établies sur la base des classements définitifs de chacun des RUN400 inscrits au calendrier du Championnat de La Réunion des RUN400, les contestations éventuelles de ces classements avant qu'ils ne deviennent définitifs doivent être exercées, selon les dispositions réglementaires de la FFSA, dans le cadre de ces RUN400. Aucun recours ne pourra être exercé à l'égard des classements devenus définitifs devant la Ligue du sport automobile de La Réunion.

Seuls pourront être exercés devant la Ligue du sport automobile de La Réunion des recours sur les éventuelles erreurs de comptabilisation des points, ces recours devant être exercés par écrit devant la Ligue du Sport Automobile de La Réunion au plus tard 7 jours après la publication, sur le site internet de la ligue, de l'attribution des points et du nouveau classement provisoire du Championnat de La Réunion des RUN400 et des Coupes à l'issue de chacune des épreuves faisant partie du calendrier.

Tout pilote inscrit au Championnat de La Réunion des RUN400 encourra, comme tout licencié, les sanctions disciplinaires prévues à l'article 2 du Règlement Disciplinaire de la FFSA pour toute faute prévue à l'article 2BIS du même Règlement Disciplinaire.

Toute sanction disciplinaire de suspension de licence prononcée de manière définitive, sauf à être assortie de sursis, vaudra perte de la totalité des points marqués sur l'année jusqu'à la sanction.

D'une manière générale, en cas de différend entre un licencié et la Ligue du Sport Automobile de la Réunion le différend sera porté devant la F.F.S.A. par l'une des 2 parties concernées préalablement à toute autre action.



LSAR Maison des Sport 20 rue Filibert Tiranana Saint Denis





ANNEXE 1

CALENDRIER prévisionnel des épreuves



1. => 08 Mai : *Saint Joseph*
2. => 17 Juillet : *Saint Leu*
3. => 11 Septembre : *En attente de confirmation définitive*
4. => 04 Décembre : *Saint Leu*



LSAR Maison des Sport 20 rue Filibert Tiranana Saint Denis



SMARTPHONES ET PHOTOBX
0692 08 57 57

